

### Contrat d'assurance 2018 du personnel statutaire

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la nécessité de souscrire un nouveau contrat couvrant les garanties du personnel statutaire.

Il fait part à l'assemblée de la proposition de GROUPAMA : contrat d'un an du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018.  
Taux de cotisation CNRACL global : 6.09 % de l'assiette de cotisation (charges patronales : 38%)

Rappel des garanties souscrites :

- . Maladie et accident de la vie privée : franchise en maladie ordinaire de 15 jours fermes
- . Longue maladie et longue durée : sans franchise
- . Maternité et adoption : sans franchise
- . Accident imputable au service et MP : sans franchise
- . Décès : sans franchise

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du conseil approuvent cette nécessité et autorisent le Maire à signer le contrat à intervenir avec GROUPAMA selon les conditions ci-dessus décrites.

### Courrier de Madame BARRY relatif à la voie d'accès au lieu-dit « Le Puy des Fourches »

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée des termes du courrier de Madame BARRY concernant l'état de la voie d'accès à sa résidence secondaire et énumère le nom de signataires accompagnant cette requête.

Après avoir pris connaissance des éléments de cette demande, les membres du conseil, considérant que les finances communales ne permettent pas de prioriser la réfection complète de voies d'accès aux résidences secondaires, considérant toutefois l'aspect sécuritaire de la demande décident :

- de réaliser un emploi partiel sur la portion la plus dégradée
- de limiter la vitesse sur cette voie à 20 km/h

Ces décisions seront portées à la connaissance de la pétitionnaire et de Monsieur le Préfet.

### Réorganisation du service administratif de la mairie

Monsieur le Maire informe l'assemblée du départ d'Agnès BOURG qui a été recrutée par TULLE AGGLO à partir du 1<sup>er</sup> février 2018.

Il convient donc de réorganiser le service administratif à compter de cette date.

Après en avoir délibéré, il est décidé que le poste d'Attaché territorial sera supprimé au prochain conseil municipal, que Julie FOUJANET, Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe, en poste à la mairie de Chamboulive depuis 2006, occupera les fonctions de secrétaire de mairie à compter du 1<sup>er</sup> février prochain et que dans un premier temps le service de remplacement du centre de gestion sera sollicité pour l'emploi d'une personne sous contrat d'une durée de 6 mois renouvelable qui aura pour missions essentielles l'accueil, le secrétariat courant, l'état civil, l'urbanisme...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h

Le Maire,

Noël MARTINIE

